

16^{ème} ÉDITION
Appel à candidatures 2021

CONCOURS NATIONAL

Reconquête des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges

Par terre, fer et eau



ENTRÉE

16^{ème} ÉDITION

Appel à candidatures 2021



CONCOURS NATIONAL

Reconquête des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges

Par terre, fer et eau

Zones de transition, zones commerciales, zones d'activités, zones d'échanges circulatoires intenses, interfaces entre urbain et rural, les entrées de villes **concentrent de grands enjeux d'aménagement.**

Aujourd'hui, les entrées de ville présentent souvent des « architectures provisoires ». De belles villes sont trop souvent abîmées par leurs entrées défigurées et marquées par une anarchie qui s'oppose aux efforts réalisés dans les centres-villes. Les franges urbaines s'étendent et **entrent en concurrence avec les cœurs de ville**, d'une part, et **consomment des terres agricoles et des espaces naturels**, d'autre part.

Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine-Environnement, par ce concours, souhaitent faire circuler les expériences et les idées et faire progresser, au plan national, la qualité de la conception et l'aménagement des entrées de ville, de bourg, de territoire et des franges urbaines.

Parce que les grandes villes ne sont pas les seules concernées par l'enjeu de requalification de ces espaces, cette année le concours s'ouvre à toutes les villes et décernera deux prix : l'un pour les collectivités de moins de 2 000 habitants et le second pour les collectivités de plus de 2 000 habitants.



Avant - Saint Berthevin - Rue de Bretagne © Format6



Après - Saint Berthevin - Rue de Bretagne © Format6



Gare de Chorges, lauréat 2018 © Julie Tournadre



Quelles sont les opérations concernées ?

Ce concours, organisé tous les 2 ans, a pour objet de distinguer des collectivités qui conduisent une ou des opérations exemplaires en matière d'aménagement des entrées de ville, de bourg, de territoire et de reconquête de leurs franges urbaines.

Sont concernés :

- Les entrées de villes, territoires, villages par **terre, fer et eau** (exemple : ports, canaux, voies partagées, gares...)
- Les sites patrimoniaux en friche
- Les zones d'activités ou de commerce
- Les traversées de territoire, village et agglomération
- Plus généralement les territoires périphériques qui souffrent d'un déficit d'identité urbaine et paysagère

Seules les opérations finalisées ou dont une tranche suffisamment significative a été réalisée depuis moins de 5 ans, au moment du dépôt de la candidature, sont éligibles. Il peut y avoir une seule ou plusieurs opérations qui expriment une vision cohérente du développement urbain.



Langres

© www.leuropevueduciel.com



Avant projet © Sarralbe



Sarralbe, lauréat 2016 - Terrain vague devenu en 2015 un parc et une halte fluviale © Sarralbe

Orientations de sélection

L'objectif de ce concours est de récompenser les opérations qui ont fait des entrées et sorties de ville, bourg, territoire et leurs franges des lieux de qualité et accueillants. Le déficit de qualité paysagère et architecturale de nombre d'entre eux en font des lieux difficilement appropriables par les populations. Requalifier ces espaces, c'est l'opportunité de les transformer en vue d'une meilleure qualité de vie. Plusieurs orientations de sélection seront prises en compte dans la sélection des candidatures :

1

Intégrer les dimensions environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques dans une approche durable de l'aménagement de son territoire

Les opérations de requalification d'entrées de ville et de franges urbaines devront s'inscrire dans une approche globale et durable, prenant en compte plusieurs dimensions : lien social, convivialité, sécurité, architecture, végétal, mobilités, etc...

2

Lutter contre la banalisation des paysages / Valoriser et intégrer le patrimoine architectural et naturel

L'aménagement des entrées de ville et des franges urbaines est peu ordonné et souvent médiocre. Valoriser le patrimoine architectural et paysager dans les opérations de reconquête de ces espaces doit apporter une véritable valeur ajoutée au projet.

3

Maîtriser le développement des zones commerciales et d'activités, favoriser la requalification et la mutabilité des zones existantes

Les zones commerciales et d'activités marquent fortement le paysage des entrées de ville et des franges urbaines. Pour autant, nous assistons à une augmentation de plus en plus importante de la vacance de ces sites. Les opérations de requalification et de mutabilité de ces zones existantes sont aujourd'hui nécessaires pour permettre un équilibre durable entre les commerces de centre-ville et ceux en périphérie.

4

Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

Alors qu'en moyenne l'équivalent en surface d'un département disparaît tous les 6 ans des zones naturelles en France à cause de l'artificialisation des sols, le concours valorisera des opérations démontrant un réel engagement en termes de lutte contre l'étalement urbain ou de définition d'un périmètre limité de la ville.

5

Favoriser et qualifier les connexions entre les franges et les centres urbains

Les entrées de ville et franges urbaines sont les vitrines des centres urbains. Les projets de requalification de ces sites doivent être pensés selon une approche globale qui favorise des liens de qualité et une cohérence avec le centre-ville.

6

Réglementer efficacement les enseignes et la publicité

Les entrées de ville sont très souvent dégradées à cause d'un grand nombre de panneaux de publicité et d'enseignes de mauvaise qualité. Les opérations de requalification des entrées de ville doivent penser une manière plus cohérente de gérer les enseignes et la publicité sur ces sites.

7

Réduire la vitesse et valoriser les modes de déplacement alternatif

Une entrée de ville est, par nature et le plus souvent, perçue par les automobilistes. On cherchera à conférer un caractère urbain à la voie en favorisant les circulations douces et en diversifiant les modes de déplacements par des trottoirs, pistes cyclables, voies de bus.

8

Favoriser la participation citoyenne à l'élaboration du projet

Afin d'inscrire l'opération de requalification d'entrée de ville et de franges urbaines dans une dimension durable, il est essentiel que celle-ci soit appropriée, et cela sur toute la durée du projet, par l'ensemble des habitants. Les projets devront présenter de quelle manière les citoyens ont été associés au projet.

9

Récompenser les projets ayant une harmonie d'ensemble

Un projet conçu à l'échelle de plusieurs communes ou de l'intercommunalité sera apprécié pour une meilleure cohérence.

10

Opérations innovantes ou expérimentales

Les opérations nouvelles, innovantes et expérimentales qui participent à la reconquête des entrées de ville, bourg et territoire et de leurs franges seront appréciées.





Remise de Prix 2019 au Ministère de la Culture © Anne Le Clésiau

Comment participer ?

Le concours s'adresse à deux catégories de collectivités territoriales : la première catégorie regroupe les collectivités de moins de 2 000 habitants et la deuxième les collectivités de plus de 2 000 habitants. Le dossier de candidature doit être présenté et déposé par la collectivité maître d'ouvrage urbain.

CONTENU DES DOSSIERS

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de candidature de la collectivité
- Un formulaire d'inscription complété
- Une fiche synthétique de présentation du projet
- Un dossier de présentation de l'opération apportant tous les éléments nécessaires à la compréhension de l'opération et de la démarche de la collectivité, notamment en montrant comment le projet s'intègre dans une vision globale de l'évolution de l'agglomération
- Un dossier de photos du site en format .jpg ou .png d'une qualité suffisante (300 dpi minimum)
- Un plan masse général du projet

PROCÉDURES DE SÉLECTION

Les dossiers recevables sont analysés par une commission technique qui nomme des rapporteurs. Ceux-ci peuvent prendre contact ou même se déplacer dans les villes pour la bonne compréhension des projets afin de les présenter au Jury qui se réunit en septembre 2021. Le jury est composé des présidents et des représentants des associations organisatrices, de professionnels (urbanistes, architectes et paysagistes), des représentants d'associations et organismes partenaires du concours, des représentants qualifiés des ministères partenaires ainsi que du lauréat de la précédente édition.



Voyage à Breda aux Pays-Bas pour les lauréats 2016
© Anne Le Clésiau

VALORISATION DES LAURÉATS

Les lauréats sont récompensés par un voyage d'études et par une remise de prix lors du Salon du patrimoine culturel à Paris durant lequel leur est offert une plaque valorisant leur opération.

Ouvert au public, la remise de prix réunit des élus et collectivités ainsi que les maîtres d'œuvre des projets retenus par la commission technique et le jury pour leur caractère exemplaire. Des projets européens exemplaires peuvent être présentés.

Les maîtres d'ouvrage lauréats et leurs maîtres d'œuvre pourront également être sollicités pour présenter leur projet au cours d'ateliers ou de journées d'échanges.



Raon l'Etape - Aménagement des Berges de la Meurthe © Raon l'Etape

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 5 avril 2021, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers seront transmis en format papier, par voie postale en deux exemplaires au siège social de

Sites & Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur
33000 Bordeaux
et en format numérique, à l'adresse :
edv@associations-patrimoine.org

Fédération Patrimoine-Environnement

6-8 Passage des 2 Soeurs

75009 Paris

www.patrimoine-environnement.fr

Président : **Alain de La Bretesche**

La fédération Patrimoine-Environnement, reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère chargé de l'Environnement, œuvre pour la promotion du cadre de vie, la valorisation et la protection du patrimoine naturel et bâti en France. Rassemblant près de 1000 adhérents (associations et particuliers), Patrimoine-Environnement représente auprès des pouvoirs publics les acteurs du patrimoine fédérés, leur apporte soutiens et conseils – notamment sur des questions juridiques – et mène des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur des questions d'urbanisme, d'environnement, de patrimoine et de paysages.

En fusionnant avec la Ligue Urbaine et Rurale en 2013, Patrimoine-Environnement poursuit l'organisation de ce concours créé en 2001, encouragé par les pouvoirs publics, et soutenu par le sénateur Ambroise Dupont à qui l'on doit en 1995, l'insertion dans le code de l'urbanisme des dispositions destinées à requalifier les entrées de ville (art L111-1-4).

Sites & Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur

33000 Bordeaux

www.sites-cites.fr

Président : **Martin Malvy**

Créée en 2000 par quatre élus et parlementaires, Martin Malvy, Jean Rouger, Yves Dauge et Michel Bouvard, l'association Sites & Cités remarquables de France constitue un réseau de plus de 270 collectivités adhérentes. Elle regroupe les villes porteuses d'un site patrimonial remarquable et les villes et pays signataires de la convention « Ville et Pays d'art et d'histoire » qui souhaitent partager leurs expériences et leurs interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme, aussi bien en ce qui concerne la protection, la gestion, la médiation et la valorisation.

Sites & Cités affirme également son ambition d'être leur représentant auprès des ministères et assemblées parlementaires, en même temps que le partenaire de chaque collectivité dans son développement territorial.

Site internet du concours :

www.concours-entreesdeville.com